

INFO CORONAVIRUS DE LA COMMISSION PLONGEE ADAPTEE

Faisant suite à la communication réalisée par notre Présidente le 05/05/2020, le Bureau Exécutif de la Commission Plongée Adaptée porte à votre connaissance les informations suivantes :

1° APTITUDE MEDICALE

Nous vous demandons de prendre connaissance du document rédigé par les Commissions Médicales NELOS/LIFRAS [en suivant ce lien](#).

2° PRATIQUE DE LA PLONGEE ADAPTEE à la LIFRAS

En complément des points repris dans le [plan de déconfinement disponible sur le site LIFRAS \(Qui s'adresse à l'ensemble des plongeurs, LIFRAS et autre\)](#), la reprise de l'activité par les plongeurs Adaptés LIFRAS est soumise aux points suivants.

- La reprise de la plongée doit être progressive. Les trois premières plongées seront réalisées en plongée de réadaptation et cela même si votre dernière plongée remonte à moins de 3 mois. (15 mètres maximum, dans le respect des profondeurs autorisées par votre brevet, sans aucun exercice).
- La réalisation de TOUTES les épreuves pour l'obtention d'un brevet de plongeur adapté ou d'Encadrant / Moniteur PA est SUSPENDUE. Les plongées découvertes sont également SUSPENDUES ainsi que les baptêmes des NB.
- Les PA non autonomes dans la préparation de leur matériel, leur capacité à s'équiper seul, à transporter leur matériel au bord de l'eau et pour s'équiper doivent être accompagné d'une personne de leur cercle familiale proche qui vit sous le même toit. Cette personne sera alors en charge de toutes les actions qui ne peuvent être réalisées par le PA. Cet accompagnant prendra en charge le PA depuis son arrivée sur le site jusqu'à la mise à l'eau et ensuite de la mise à l'eau jusqu'au départ du site.
- L'encadrant et/ou le moniteur réalisera son briefing, la vérification du matériel dans le respect de la distanciation sociale.
- L'encadrant et/ou moniteur devra avoir placé son masque sur le visage et son détendeur en bouche dès la prise en charge du PA au bord de l'eau. Il en sera de même pour le PA et le reste de la palanquée.
- Si l'encadrant/moniteur fait partie du cercle familiale proche et vivant sous le même toit, les restrictions relatives à la distanciation deviennent caduques sauf éventuellement vis à vis du troisième membre de la palanquée



Moyennant le respect de l'ensemble des mesures de prévention générales COVID19, des limitations de la pratique reprises ci-avant ainsi que des règles définies par les centres de plongée, la pratique de la Plongée Adaptée pourrait **reprendre à partir du 18 mai** moyennant la réouverture des centres de plongée habituels

Cette suspension sera réévaluée sur base des décisions du CNS et levée dès que possible. Elle dépend directement de la disponibilité de la chaîne des secours.

Nous sommes conscients du désagrément occasionné par ces mesures mais elles ont pour but d'assurer notre sécurité à tous.

Merci d'informer vos plongeurs de ces dispositions.

Nous vous souhaitons une reprise de la plongée en douceur et en sécurité.

Pour le Bureau Exécutif,
Eric CORBIER
Président et Moniteur Formateur
Commission Plongée Adaptée LIFRAS

PS : Mesures du plan de déconfinement :

- *La profondeur d'évolution reste celle des prérogatives du plongeur.*
- *Quelle que soit la nature du gaz respirable utilisé, autre que l'air comprimé, la pression partielle de l'oxygène (ppO2) est strictement limitée à 1 Bar (100 kPa)*
- *Le plongeur évoluera, en fonction de son moyen de décompression, dans la courbe de non-décompression avec un NO-DECO time de minimum 15 min.*
- Ces recommandations évolueront encore avec nos futures expériences dès nos premières plongées.

